Atlas réglementaire (Projet)

En 2011, dans le cadre du projet CARTOREG, puis du projet MAIA, l'AGLIA en partenariat avec les structures professionnelles a réalisé une cartographie de la règlementation des pêches professionnelles (format papier + CD Rom). Ces documents sont à la fois [...]

Thématique : Gouvernance et outils de gestion | Localisation : France, Golfe de Gascogne, Manche et Mer du Nord | Filière : Pêche

Projet: Terminé

Porteurs du projet: AGLIA,

Financeurs: Région Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de la Loire, France Filière Pêche (FFP),

Contexte

En 2011, dans le cadre du projet CARTOREG, puis du projet MAIA, l'AGLIA en partenariat avec les structures professionnelles a réalisé une cartographie de la règlementation des pêches professionnelles (format papier + CD Rom). Ces documents sont à la fois utiles aux professionnels mais aussi à d'autres structures de la filière. En 2021, une actualisation de cet outil ainsi que l'organisation d'une mise à jour régulière sembleraient nécessaires pour plusieurs raisons.

D'une part, certains éléments règlementaires ont évolué en 10 ans et demandent à être mis à jour et diffusés. Pour cela, une première collecte d'informations sera entreprise par les structures professionnelles et prestataires du projet en vue de la mise à jour des données disponibles dans CARTOREG. Par la suite, une méthodologie d'actualisation régulière sera aussi élaborée afin de maintenir un outil opérationnel (actualisation une fois par an) et éviter sa désuétude. Par ailleurs, la technologie a évolué (développement de nombreuses applications géographiques en ligne, accès mobiles, etc.). Une réflexion sera à mener afin de diffuser ces données géographiques de manière pertinente sur différents supports et adaptée aux besoins des professionnels.

Enfin, en matière de synergie, le projet PIGMAP, porté par le COREPEM, a pour but de développer un portail d'informations géographiques pour les marins-pêcheurs. Cet outil de partage de données géographiques pourrait parfaitement diffuser les données réglementaires mises à jour dans le cadre de ce projet.

Objectifs

Construire un atlas cartographique numérique interactif de la règlementation des pêches

Actions

Phase 1 : ANALYSE DES BESOINS – Définir clairement les attentes des partenaires professionnels.

En partant de l'existant, une hiérarchisation/structuration de la règlementation à représenter devra être réalisée en étroite collaboration avec les partenaires et les utilisateurs du projet. Elle pourra se baser sur le travail déjà réalisé dans le cadre de CARTOREG en tenant compte du contexte réglementaire actuel. L'objectif serait de définir quelques thèmes réglementaires (métiers, engins, espèces...) en fonction des niveaux et des échelles de production des textes (zone locale, régionale, nationale, européenne...) pour lesquels : (1) la spatialisation et le format « atlas » sont pertinents et (2) la synthèse au sein d'un atlas est utile aux professionnels concernés.

Phase 2 : Collecte, mise en forme et mise à disposition des données

A partir de la liste des données identifiées dans l'analyse des besoins, l'objectif sera de centraliser les données existantes, de produire les données manquantes et de les mettre en forme pour alimenter PIGMAP.

 Phase 3 : Mise à jour des données réglementaires, avec un pas de temps raisonnable, afin de disposer d'une donnée actualisée.

Une veille sur les données réglementaires sera à garantir dès que l'outil aura été implémenté avec les données validées. L'actualisation des données nécessitera de mettre en place une procédure organisationnelle de mise à jour et de contrôle de la qualité des données.

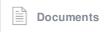
Cette procédure sera définie avec les structures professionnelles et le prestataire et si besoin avec les services de l'Etat référents sur le sujet (DIRM/DML/DDTM). Elle devra identifier chaque étape de mise à jour, le rôle de chaque acteur, le rythme et les procédures de contrôle.

Pour faciliter la mise à jour et garantir la qualité des données, la procédure devra être définie et validée par l'ensemble des partenaires afin de permettre une mise à jour optimisée directement dans l'outil PIGMAP par les partenaires concernés.

Résultats

Résultats attendus :

- Phase 1 : Ce travail aboutira à une analyse des besoins et devra présenter de manière non exhaustive les éléments suivants :
 - Types de données (textes réglementaires, informations géographiques...): données spécifiques à la réglementation des pêches mais également données complémentaires pouvant contraindre l'activités de pêche: sécurité et navigation maritime, Aires Marines Protégées, énergies marines renouvelables, Extraction de matériaux...)
 - o Sources de données (Europe, nationale, régionale)
 - o Pré-proposition de structuration des données en fonction des objectifs visés
 - o Mode de représentation possible pour chaque donnée
 - o Formats des données à produire (prévoir notamment possibilité d'intégration dans les logiciels de navigation embarquée type Maxsea)
 - o Fréquence d'actualisation pour chaque type de donnée (mini. 1 fois par an et actualisation au fil de l'eau possible)
 - o Modalités d'accès par type d'utilisateur (Visualisation des données et métadonnées et/ou téléchargement des données)
 - Modes de diffusion des données : en priorité via PIGMAP, édition annuelle pdf/papier ou une diffusion en ligne via un outil de communication type
 « story map »
- <u>Phase 2</u>: Centralisation des données existantes, production de données manquantes et mise en forme pour alimenter PIGMAP. Pour cela il sera nécessaire:
 - D'établir la liste des éléments à collecter et de leur format auprès des fournisseurs de données à partir de l'analyse des besoins (textes réglementaires, données géographiques : cartes...)
 - o De définir la procédure de collecte et le format de collecte : type de fichier (cartographique, numérisation...), métadonnées...
 - o D'harmoniser et d'intégrer les données existantes pour une visualisation dans PIGMAP
 - o De produire les données manquantes (numérisation des zonages à partir des informations textuelles contenues dans les textes juridiques)
 - De concevoir et réaliser des cartographies de synthèse (mise en page, contextes cartographiques) permettant la visualisation pertinente des données
- Phase 3 : Définition de la procédure de mise à jour de mise à jour et de contrôle de qualité des données



 \rightarrow

Présentation du projet